



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Foire aux questions (FAQ)

GRAND DÉFI POUR DES LABORATOIRES DE CONFINEMENT DIAGNOSTIQUES DURABLES- DEMANDE D'EXPRESSIONS D'INTÉRÊT

Mis à jour : 11 avril 2023

Ce document répond aux questions anticipées et fréquemment posées concernant la Demande d'expressions d'intérêt pour le Grand Défi des laboratoires de diagnostic durables (DEI), lancé le 23 février 2023. Les questions supplémentaires peuvent être soumises à sdl@grandchallenges.ca.

Ce document FAQ sera mis à jour périodiquement, jusqu'à une semaine avant la **Date limite de présentation (prolongée), soit le 26 avril 2023 14h00 HAE (18h00 UTC)**.

1. Qu'entendez-vous par le terme « confinement »?

Les laboratoires de confinement sont des installations de contrôle et de confinement des matières infectieuses et des agents pathogènes visant à prévenir l'exposition du personnel et leur rejet dans l'environnement. Cet objectif est atteint grâce à des contrôles techniques, administratifs et opérationnels qui sont mis en œuvre proportionnellement au risque évalué. Les agents pathogènes présentant des risques plus élevés nécessitent des couches de contrôle et de protection multiples et plus complexes. La combinaison des contrôles réduit le risque biologique global (comme combinaison de biosûreté et biosécurité) à un niveau tolérable pour l'organisation et ses parties prenantes¹.

2. Qu'entendez-vous par « agent pathogène à haut risque »?

Les agents pathogènes à haut risque sont des virus et bactéries capables de causer des dommages importants à la santé humaine ou animale s'ils sont libérés accidentellement ou délibérément. Souvent, il n'y a pas de traitements ou de vaccins efficaces contre des agents pathogènes à haut risque et, par conséquent, l'impact d'une éclosion peut se faire sentir à grande échelle.²

¹ https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahm/1.01.04_BIOSAFETY_BIOSECURITY.pdf.

² Exemples : [The Australia Group - Biological Agents \(dfat.gov.au\)](http://www.dfat.gov.au)

3. Ma proposition sera-t-elle financée?

La présentation d'une expression d'intérêt en réponse à la DEI ne constitue pas une demande de financement. Les expressions d'intérêt sont sollicitées dans le cadre de l'étape I d'une approche en deux étapes visant l'élaboration d'un programme complet de Grand Défi pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables. Les expressions d'intérêt éclaireront la faisabilité et la portée d'un Grand Défi complet à l'étape II, qui pourrait inclure le financement de projets particuliers. Dans cette éventuelle étape II, les expressions d'intérêt qui ressortent comme des innovations de premier plan suite au processus d'examen de la DEI pourront être prises en considération en vue d'un financement.

Les répondants à la DEI seront informés de la décision de lancer l'étape II, y compris tous les détails concernant le financement disponible.

4. Y a-t-il une limite au montant de financement qui peut être demandé dans ma proposition?

Non. Étant donné que cette DEI ne constitue pas une demande de financement, toutes les propositions novatrices seront prises en considération. Veuillez noter, cependant, que l'optimisation des ressources sera prise en compte au cours du processus d'examen. Le budget proposé en lien avec un projet décrit dans une expression d'intérêt doit être raisonnable et proportionnel aux objectifs et aux activités du projet.

5. Quelle est la différence entre la date limite d'inscription et la date limite de présentation?

Afin de gérer les délais de traitement sur la plate-forme de présentation d'une proposition, Grand Défis Canada suivra un processus en deux étapes :

1. Date limite d'inscription (prolongée) – **19 avril 2023 à 23h59 HAE (20 avril 2023 à 3h59 UTC) – C'est la date limite pour créer un compte** sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada à <https://gcc.fluxx.io>. Ceci est uniquement pour accéder à la plate-forme de présentation d'une proposition (si vous n'avez pas déjà un compte) et **non la date limite de présentation**. Une fois inscrit, vous pouvez sauvegarder et revenir à votre proposition pour la modifier avant la date limite de présentation. Tous les candidats DOIVENT utiliser Fluxx pour soumettre leur proposition finale. Si vous avez des problèmes, veuillez utiliser un ticket pour signaler votre problème d'inscription (avant la date limite) à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>.
2. Date limite de présentation (prolongée) – **26 avril 2023 à 14h00 HAE (18h00 UTC). C'est la date limite pour SOUMETTRE votre proposition via Fluxx**. N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton « Soumettre » et assurez-vous de recevoir une confirmation par courriel de votre présentation avant de fermer la page. Si vous avez des problèmes avec la présentation, veuillez utiliser un ticket pour signaler le problème à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/> ET par courriel à sdl@grandchallenges.ca avec votre numéro de proposition et le problème (avant la date limite). **Aucune expression d'intérêt ne sera acceptée par courriel.**

6. Quels sujets sont considérés comme pertinents pour cet appel?

L'objectif de cet appel est d'identifier des idées innovantes pour aborder la question de la durabilité des laboratoires de confinement diagnostiques. Reportez-vous à la section 2.1 de la DEI pour plus de détails. Reportez-vous à la section 2.7 pour les sujets qui ne seront pas pris en considération. Si vous estimez que votre idée innovante est admissible, vous êtes encouragés à présenter une proposition.

7. Qu'est-ce qui est considéré comme innovant?

Comme nous prévoyons que les candidats traiteront de questions multidimensionnelles, inter-reliées et complexes, nous ne nous attendons pas à ce que toutes les idées proposées soient uniques. Nous sommes conscients que de nombreuses propositions porteront sur des innovations plus classiques qui sont abordées pour la première fois dans une perspective explicitement intersectorielle. Si la solution elle-même n'est pas particulièrement nouvelle ou audacieuse, le candidat devra décrire de manière satisfaisante pourquoi sa mise en œuvre dans un nouveau contexte ou comment l'approche de la mise en œuvre serait particulièrement originale et prometteuse.

Si vous n'êtes pas certain que l'idée que vous proposez sera considérée comme audacieuse ou qu'elle représentera plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles, nous vous suggérons de consulter la documentation pertinente en ligne et de prendre connaissance des solutions précédemment financées par Grands Défis Canada (vous trouverez notre base de données consultable [ici](#)) et d'autres.

Veillez consulter la section 2.2 du DEI pour un aperçu de l'approche de Grands Défis Canada en matière d'innovation intégrée sous trois dimensions : (1) l'innovation scientifique ou technique, (2) l'innovation sociale et (3) l'innovation commerciale.

8. Comment puis-je savoir quels pays sont considérés comme admissibles pour présenter une expression d'intérêt?

Grands Défis Canada tient compte de l'admissibilité géographique en fonction (1) de la mise en œuvre du projet (c.-à-d. l'endroit où le projet proposé doit être mis en œuvre) et (2) des candidats (c.-à-d. l'emplacement des établissements affiliés aux innovateurs qui ont répondu et/ou d'autres indicateurs du lien des innovateurs avec les contextes locaux où les projets proposés seront mis en œuvre).

1. La présente DEI vise à recueillir des propositions axées sur des innovations qui conviennent à des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) et qui sont destinées à être mises en œuvre ou testées dans ces pays, l'accent étant mis au départ sur les pays d'Afrique. Pour les besoins de cette DEI, Grands Défis Canada définit les PRFI selon la classification des pays la plus récente de la Banque mondiale. GDC considère que les pays classés comme étant à faible revenu, à revenu intermédiaire inférieur et à revenu intermédiaire supérieur, dans les groupes de pays et de prêts de la Banque mondiale, sont des PRFI admissibles. Consultez le site <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups> pour obtenir la

liste complète des PRFI. La classification de la Banque mondiale est mise à jour annuellement sur la base du RNB par habitant en USD.

2. Grands Défis Canada encourage notamment les propositions suivantes :
- Les innovateurs provenant d'organisations dirigées localement et basées dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI);
 - Les innovateurs ayant une expérience vécue du contexte;
 - Les innovateurs ayant conclu des partenariats significatifs avec des intervenants locaux; et
 - Les innovateurs qui sont en mesure de démontrer avec succès un plan de mobilisation significative des parties prenantes locales dans le(s) pays(s) de mise en œuvre cible(s).

9. Mon innovation est pertinente pour les milieux à faibles ressources, mais nous n'avons pas encore de plans de mise en œuvre dans un PRFI énuméré indiqué dans le DEI. Puis-je quand même soumettre un projet?

Oui. Grands Défis Canada invite tous les innovateurs à présenter une proposition et à réfléchir à la façon dont ils prévoient mobiliser les partenaires et les intervenants sur le terrain dans le pays de mise en œuvre pour assurer la réussite de leur projet.

10. Comment définissez-vous un établissement admissible?

Les entités admissibles dans le cadre de cette DEI comprennent les entreprises sociales et autres organisations légalement reconnues (telles que les organisations non gouvernementales, les sociétés à but non lucratif, à but lucratif et à responsabilité limitée, ainsi que les établissements de recherche / universitaires ou toute autre entité juridique dûment enregistrée) qui³ :

- Est active (statut) et en règle auprès de l'organisme d'enregistrement pertinent⁴;
- Est capable de conclure une entente de financement avec Grands Défis Canada;
- Peut recevoir des fonds étrangers et administrer des subventions; et
- Peut mener à bien des activités dans son domaine d'expertise technique.

Entités non admissibles :

- Particuliers;
- Entreprises individuelles;
- Fiducies et sociétés de personnes non légalement constituées;
- Organismes gouvernementaux;
- Bureaux de pays des Nations Unies; et
- Toute entité qui n'a pas la capacité juridique de conclure un contrat.

³ Ce qui suit doit s'appliquer à l'entité sous son nom actuel.

⁴ Le cas échéant, les documents requis (tels que les rapports réguliers ou les documents fiscaux) liés à la constitution ou à l'enregistrement légal sont à jour. L'organisme d'enregistrement doit être, dans les juridictions concernées, l'autorité responsable de votre type d'entité conformément aux lois du pays.

11. Que signifie « légalement constituée » en termes d’admissibilité?

La signification de « légalement constituée » varie d’une juridiction à l’autre. Il est de la responsabilité de chaque candidat de comprendre comment cela s’applique à sa propre juridiction.

En règle générale, « légalement constituée » signifie que l’entité est constituée en tant que personne morale (ayant une identité juridique séparée et distincte), peut conclure des contrats contraignants, peut posséder des biens en son nom, peut poursuivre et être poursuivie, etc.

Ainsi,

- L’enregistrement local d’un organisme international sans but lucratif ne satisferait pas à cette exigence d’admissibilité dans la plupart des juridictions.
- Les fiducies ou sociétés de personnes non constituées en société, ou toute structure d’entreprise qui impose une responsabilité à un ou plusieurs particuliers, ne satisferaient pas à cette condition d’admissibilité. Cependant, une fiducie ou une société de personnes constituée en société (parfois une société à responsabilité limitée dans certaines juridictions) serait admissible.

Bien que cette exigence soit examinée lors du tri d’admissibilité à la DEI, dans l’éventualité d’un éventuel programme de Grand Défi à l’étape II, Grands Défis Canada effectuera également une vérification diligente plus approfondie de ce critère (et d’autres) durant le processus de négociation de tous les projets sélectionnés pour financement.

12. Dois-je détenir des titres de compétence particuliers pour présenter une proposition?

Non. L’appel est ouvert aux innovateurs de tous les secteurs et de tous les horizons. Le Chef de projet et l’équipe doivent posséder les compétences appropriées nécessaires pour mener à bien les activités du projet proposées dans l’expression d’intérêt.

13. Le candidat doit-il posséder une expertise ou une expérience particulière dans les laboratoires diagnostiques de confinement?

Non. Le DEI vise notamment à attirer des idées en dehors du secteur des laboratoires. Toutefois, les projets de collaboration et de partenariat entre secteurs sont encouragés afin de renforcer les compétences appropriées aux activités décrites dans le projet.

14. Grands Défis Canada peut-il m’aider à trouver un collaborateur?

Les candidats doivent rechercher des collaborations de manière indépendante. Pour l’instant, Grands Défis Canada n’aidera pas les candidats à former des collaborations potentielles.

À titre de suggestion, les candidats peuvent évaluer les collaborateurs potentiels en rejoignant le groupe LinkedIn Global Health Innovation, à l’adresse <https://www.linkedin.com/groups/3839474/>.

15. Un groupe de personnes peut-il présenter une proposition avec un ou plusieurs co-candidats?

Oui, mais l'entité principale du candidat doit être admissible. La proposition doit être soumise avec les détails institutionnels et individuels pertinents au candidat principal admissible.

Le Chef de projet peut énumérer les co-candidats et les autres membres de l'équipe dans la proposition à titre de collaborateurs, s'il le souhaite.

16. Les organisations multilatérales telles que les Nations Unies peuvent-elles présenter une proposition en réponse à cette DEI?

Dans le passé, Grands Défis Canada a constaté que les organisations multilatérales telles que les Nations Unies (ONU) sont généralement incapables d'accepter les modalités et conditions de nos accords de subvention et nous les dissuadons de répondre à la DEI. Nous recommandons plutôt à ces organisations de soumettre une expression d'intérêt par l'intermédiaire d'une organisation partenaire locale admissible, où le personnel du bureau des Nations Unies agit comme collaborateur du projet.

INNOVATION INTÉGRÉE®

17. Ce défi concerne-t-il uniquement les technologies médicales et scientifiques, ou est-il également possible de soumettre une proposition sur un sujet concernant les politiques / sciences sociales?

La présente DEI recherche des projets démontrant une innovation intégrée qui pourrait être facilement mise en œuvre dans les PRFI, avec un accent initial sur l'Afrique, pour traiter de la durabilité des laboratoires de confinement diagnostiques. Les innovations proposées devraient :

- Montrer une probabilité élevée d'avoir un impact substantiel et mesurable sur les populations difficiles à atteindre et mal desservies.
- Maximiser la demande, l'exécution, l'adoption, l'acceptabilité, la durabilité et l'impact en intégrant l'innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale. C'est ce que nous appelons l'Innovation intégrée. (Voir le livre blanc sur l'Innovation intégrée, disponible à [https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/.](https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/))
- Démontrer, si possible, l'alignement avec les lois, règlements et plans nationaux des pays et l'intérêt des établissements et des organisations pour le développement, l'adoption et l'application de l'innovation (p. ex., les systèmes de santé locaux).

PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

18. Comment puis-je soumettre une expression d'intérêt?

Si le Chef de projet a déjà un compte sur Fluxx, il doit utiliser ce compte.

Sinon, les candidats doivent créer un compte en utilisant le lien suivant : [Créer un compte](#). Une fois que vous aurez créé un compte, veuillez prévoir jusqu'à trois (3) jours ouvrables pour que Grands Défis Canada traite vos renseignements.

Une fois vos renseignements traités, vous recevrez des identifiants de connexion par courriel pour accéder à Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>), où le modèle de proposition est disponible. Vous devez entrer et soumettre des réponses aux questions relatives à la proposition à l'aide du modèle. **Veillez noter** que vous pouvez enregistrer et revenir à votre proposition (pour la modifier et la compléter) jusqu'à ce qu'elle soit soumise.

Des informations supplémentaires sur le processus de présentation d'une proposition sont disponibles à la section 3.2 de la DEI et dans le Guide de référence Fluxx, disponible ici : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>.

Les expressions d'intérêt ne peuvent pas être acceptées par courriel.

19. Qu'arrive-t-il si j'éprouve des problèmes techniques lors de la présentation de ma proposition via Fluxx?

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de la présentation de votre proposition, veuillez soumettre un [ticket avant la date limite de présentation](#) à l'équipe de soutien de Grands Défis Canada, à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/> en décrivant la nature du problème. **Veillez indiquer le numéro de votre proposition.**

Prévoyez suffisamment de temps pour vous inscrire (au besoin) et présentez votre proposition avant la date limite. **TOUS les candidats qui doivent S'INSCRIRE pour avoir un compte Fluxx DOIVENT le faire avant la date limite (prolongée) du 19 avril 2023 à 23h59 HAE (20 avril 2023 3h59 UTC).**

Si vous avez contacté l'équipe d'assistance avant le 16 avril 2023 et si le problème identifié en lien avec l'inscription n'a pas été résolu au 19 avril 2023 à 23h59 HAE (20 avril 2023 à 3h59 UTC), veuillez faire un suivi en soumettant un ticket à l'équipe de soutien de Grands Défis Canada, à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/> ET par courriel à sdl@grandchallenges.ca.

TOUTES les propositions doivent être reçues via Fluxx au plus tard à la date limite (prolongée), soit le 26 avril 2023 à 14h00 HAE (18h00 UTC).

Les expressions d'intérêt reçues après cette heure ne seront PAS prises en considération.

20. Comment puis-je accéder à l'application en français?

Lors de la création d'un compte Fluxx (ou de l'accès à un compte existant), il vous sera demandé de choisir votre « langue préférée ». Le formulaire de présentation d'une proposition s'affichera alors dans la langue sélectionnée (anglais ou français).

Vous pouvez également changer de « langue préférée » à tout moment en modifiant les paramètres de votre compte (en cliquant sur l'icône d'engrenage en bas à gauche). Vous pouvez changer de langue en toute sécurité, à tout moment, sans perdre les réponses déjà saisies et consignées sur le formulaire de présentation d'une proposition.

21. Y a-t-il un modèle pour la proposition écrite? J'aimerais en savoir plus sur la limite de mots et d'autres exigences.

Un modèle de proposition est disponible sur le site Web de Grands Défis Canada (vous trouverez le lien à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/>) aux fins de référence. Vous NE POUVEZ PAS soumettre votre expression d'intérêt en utilisant le modèle par courriel. Les expressions d'intérêt ne seront acceptées que via Fluxx.

Les candidats disposant d'un compte Fluxx fonctionnel et d'un accès à Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>) peuvent également consulter les questions relatives à la proposition et les limites de caractères via le portail (Fluxx). **Veillez noter que vous pouvez enregistrer et revenir à votre proposition (pour la modifier et la compléter) jusqu'à ce qu'elle soit soumise.**

Après avoir enregistré votre proposition sur Fluxx, vous verrez un bouton « Imprimable » en haut à droite de votre écran, sur lequel vous pouvez cliquer pour imprimer les questions relatives à la proposition et toutes les réponses saisies.

22. Dois-je fournir des informations ou des documents supplémentaires au-delà de la proposition soumise en ligne?

Aucune information supplémentaire n'est requise lors de la présentation d'une expression d'intérêt; toutefois, les candidats présélectionnés peuvent être invités à fournir des documents supplémentaires au besoin dans le contexte des discussions sur l'éventuel financement à l'étape II.

23. Un candidat peut-il soumettre plus d'une expression d'intérêt?

Un chef de projet ne peut figurer que sur une seule proposition dans le cadre de la présente DEI. Un établissement admissible peut toutefois être le candidat de plusieurs expressions d'intérêt, si toutes les expressions d'intérêt ont des chefs de projet différents et articulent des propositions distinctes.

24. Puis-je soumettre mon expression d'intérêt par courriel?

Non. Toutes les réponses à la DEI doivent être soumises par l'intermédiaire de Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>). **Toute documentation relative à une proposition envoyée par courriel ne sera PAS prise en compte.**

25. Dans les lignes directrices sur la présentation des propositions en réponse à la DEI, une note indique que les candidats doivent demander et obtenir l'approbation de

l'organisation/établissement auquel ils sont affiliés avant de soumettre leur Expression d'intérêt. Sous quelle forme cette autorisation doit-elle être accordée?

Les candidats doivent obtenir l'approbation interne de leur établissement avant de présenter une expression d'intérêt; cependant, il n'y a pas de formulaire ou de signature à remplir/fournir lors de la présentation de l'expression d'intérêt.

26. Quels sont les différents rôles mentionnés dans le formulaire de présentation d'une proposition?

Dans le formulaire de présentation, vous trouverez les types de « rôles » suivants :

- **Chef de projet (obligatoire)** : Le Chef de projet est un membre de l'équipe de projet proposée qui, dans le cas où cette DEI aboutirait à un programme Grand Défi à l'étape II où les candidats seraient invités à soumettre des propositions de financement, est proposé comme responsable de l'exécution du projet financé et doit se conformer aux exigences connexes de Grands Défis Canada. Les chefs de projet doivent être officiellement affiliés à l'établissement candidat. Le compte et le profil Fluxx utilisés pour créer et soumettre la proposition doivent être ceux du Chef de projet. Il s'agit d'une condition importante étant donné que le Chef de projet et la composition de l'équipe seront évalués lors du processus d'examen.
- **Contact supplémentaire (facultatif)** : Nous avons ajouté ce champ pour les équipes où quelqu'un soumet la proposition *au nom du* Chef de projet (c.-à-d. lorsque le principal point de contact à l'étape de la présentation et de l'examen de la proposition n'est pas le Chef de projet). Le nom, le titre du poste et l'adresse courriel du contact doivent être fournis. Bien que Grands Défis Canada s'efforcera d'inclure cette personne dans ses communications, il incombera toujours au Chef de projet (dont les coordonnées sont entrées dans le système automatisé) de transmettre toute information pertinente.

PROCESSUS D'EXAMEN

27. Quel est le processus d'examen utilisé pour évaluer les expressions d'intérêt?

Grands Défis Canada soumettra toutes les expressions d'intérêt admissibles à un processus d'examen rigoureux, qui comprendra d'abord un tri d'admissibilité et un tri relatif à l'innovation. Au terme de ces étapes, les expressions d'intérêt sélectionnées seront soumises à un processus d'examen externe par des pairs qui sont des experts techniques, des experts en innovation et des experts du contexte local. Veuillez consulter la section 3 de la DEI pour plus de détails sur le processus d'examen.

28. Les candidats recevront-ils une rétroaction sur leur expression d'intérêt à la suite du processus de tri et d'évaluation?

Oui. Les innovateurs recevront de brefs commentaires et une rétroaction sur leur expression d'intérêt à la suite du processus de tri et d'examen de Grands Défis Canada. Dans l'éventualité

où la présente DEI donnerait lieu à un programme Grand Défi à l'étape II, dans lequel les candidats à la DEI seraient invités à soumettre des propositions de financement, la rétroaction pourra être prise en compte pour renforcer davantage leur proposition, le cas échéant.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LE PROGRAMME

29. La DEI vise-t-elle à faire ressortir des développements technologiques spécifiques qui sont déjà en cours (p. ex., le développement d'une nouvelle plate-forme technologique) ou à soutenir des idées plus originales qui n'ont pas encore été mises à l'épreuve?

Les deux. Toutefois, veuillez noter que dans l'éventualité où la DEI donnerait lieu à un programme Grand Défi à l'étape II dans le cadre duquel les candidats à la DEI seraient invités à soumettre une proposition de financement, Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer le développement de médicaments ou de vaccins, la science de la découverte, les initiatives axées uniquement sur le renforcement des capacités ou la défense des droits, le financement programmatique continu ou des idées qui ne s'appliquent pas à des PRFI.

30. Comment Grands Défis Canada définit-il un engagement significatif avec les intervenants locaux dans le(s) pays(s) de mise en œuvre proposé(s)?

- Des innovateurs ayant une expérience vécue dans des PRFI;
- Des organisations dont les dirigeants et les responsables de la gouvernance sont basés dans des contextes de PRFI;
- Des organisations ayant conclu des partenariats avec des intervenants des milieux des PRFI, où les partenaires des PRFI ont une contribution matérielle sur l'innovation ou le projet proposé et un pouvoir décisionnel en ce qui concerne le développement et la conception de l'innovation (notamment dans le cas des innovations de produits), la mise en œuvre et l'allocation du financement; et
- Les organisations ayant des plans démontrés sur la façon dont elles prévoient mobiliser les intervenants locaux dans leurs contextes de mise en œuvre proposés de la manière qui précède.

31. La DEI vise-t-elle à faire ressortir des solutions applicables / pouvant être mises en œuvre dans le contexte des laboratoires de diagnostic existants, ou des solutions qui seraient mises en œuvre dans de nouveaux laboratoires?

Les deux. Les innovateurs sont invités à proposer des idées portant sur des innovations qui pourraient être adaptées aux laboratoires existants et/ou des solutions qui seraient mises en œuvre au moment de la construction d'un nouveau laboratoire.

32. Les solutions proposées doivent-elles cibler la manipulation sûre et sécuritaire des agents pathogènes à haut risque, ou la manipulation d'échantillons biologiques/cliniques?

L'un ou l'autre / les deux. Les innovateurs sont invités à proposer des idées innovantes destinées à améliorer la durabilité de la manipulation sûre et sécuritaire des agents pathogènes à haut risque, tel que décrit à la section 2.1 de la DEI. Il est possible que les laboratoires de confinement diagnostiques visés par cette DEI soient équipés pour manipuler à la fois des agents pathogènes individuels et des échantillons biologiques, en particulier si les innovations proposées pour assurer la durabilité permettent aux laboratoires d'assurer un fonctionnement à haute intensité en temps de crise et un fonctionnement de routine dans les conditions normales d'exploitation locale.

33. Quels niveaux de biosécurité (NBS) les innovations proposées doivent-elles viser à atteindre ou à maintenir une fois mises en œuvre dans un laboratoire de confinement diagnostique donné?

La présente DEI vise à trouver des innovations qui amélioreront la capacité de tous les laboratoires de confinement diagnostiques à maintenir leurs fonctions essentielles avec les ressources financières et techniques locales disponibles, tout en répondant aux besoins épidémiologiques locaux. C'est pourquoi les expressions d'intérêt doivent démontrer que les innovations proposées sont adaptées à une mise en œuvre dans les contextes à faibles ressources, en utilisant une évaluation fondée sur le risque plutôt que des désignations de NBS.

34. Les essais et échecs sont inhérents au processus d'innovation. Les innovateurs doivent-ils avoir l'assurance que leurs idées novatrices n'échoueront pas ou qu'elles seront mises en pratique exactement comme prévu pour soumettre une expression d'intérêt?

Grands Défis Canada a plus d'une décennie d'expérience dans le financement d'innovations axées sur l'impact, en aidant les innovateurs à réaliser la démonstration de principe, puis à pivoter et à apprendre de leurs échecs au cours du déploiement à l'échelle. Nous acceptons les expressions d'intérêt qui décrivent des innovations à un stade précoce et nous nous attendons à ce que les innovateurs continuent d'apprendre et d'évoluer au fur et à mesure que leurs idées audacieuses sont mises en pratique.

À ce stade du Grand Défi proposé, nous souhaitons en apprendre davantage sur les idées audacieuses des innovateurs, les raisons pour lesquelles ils pensent que ces idées pourraient avoir un impact et la manière dont ils les mettraient à l'essai. Les innovateurs doivent utiliser l'Expression d'intérêt pour démontrer la base de données probantes qui sous-tend l'innovation qu'ils proposent (dans la mesure du possible) et présenter un plan de projet conçu pour tester leur innovation.

35. Quel soutien Grands Défis Canada apporte-t-il généralement aux innovateurs au-delà du financement?

Grands Défis Canada offre aux innovateurs financés dans le cadre de ses programmes de Grands Défis existants une variété de soutiens techniques non financiers. Il s'agit notamment de

l'accès à des accélérateurs, à des services de conseil sur les projets et à des communautés de pratique spécifiques à un lieu ou à un secteur, ainsi qu'à une aide ad hoc pour mettre les innovateurs en contact avec des réseaux et des partenaires pertinents.

La disponibilité et la nature du soutien technique pour les innovateurs financés dans le cadre d'une éventuelle phase II d'un Grand Défi portant sur un programme de laboratoires de confinement diagnostiques durables restent à déterminer.

36. La DEI indique que les « organisations gouvernementales » ne sont pas admissibles à présenter une proposition. Cela signifie-t-il que les universités et/ou les instituts de recherche financés par le gouvernement ne sont pas admissibles à soumettre des expressions d'intérêt?

Les entités gouvernementales (par exemple, les ministères, les départements, etc.) ne sont pas admissibles à présenter des expressions d'intérêt dans le cadre de la présente DEI. Toutefois, les organisations financées par le gouvernement, telles que les universités et les instituts de recherche, demeurent admissibles.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Toute question supplémentaire doit être soumise à sdl@grandchallenges.ca.

Pour obtenir des renseignements sur tous les programmes de Grands Défis Canada, veuillez consulter l'adresse suivante : grandchallenges.ca/fr-ca/ ou sur [Facebook \(en anglais\)](#), [Twitter](#), [Youtube](#) et [LinkedIn \(en anglais\)](#).